



AVIS AUX CAMIONNEURS

Interdiction de passage des camions en surcharge sur le pont Champlain



Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) souhaite aviser l'industrie du camionnage qu'il est dorénavant interdit de circuler sur le pont Champlain avec un permis spécial de circulation de classe 5 ou 6.

Cette mesure préventive est mise de l'avant afin d'assurer le maintien des activités commerciales névralgiques pour Montréal et préserver l'intégrité structurale du pont jusqu'à la mise en service du nouveau pont Champlain.



Si vous devez vous déplacer avec un permis de classe 5 ou 6, considérez d'autres itinéraires

+ Détour proposé par le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

Consultez notre site Web www.JacquesCartierChamplain.ca pour plus d'information.

Merci de votre compréhension
communications@pjcci.ca
450 651-8771

